

Remaniement de la carte électorale

● (1750)

Il est tout à fait injuste qu'une commission ou un système ne tienne compte que de la population et non de son habitat. La représentation fondée sur la population doit tenir compte de l'habitat désormais. Depuis une dizaine d'années, notre limite méridionale a été déplacée d'une trentaine de milles de notre limite occidentale d'une soixantaine de milles. Une partie de la région ouest de la circonscription de Red Deer est maintenant représentée par le député de Rocky Mountain (M. Clark). En vertu des nouvelles limites proposées, elle ferait encore partie de la circonscription de Red Deer. Cet état de choses exerce une certaine influence sur la population de cette région. Elle devient non seulement habituée à cette région, mais elle apprend à connaître celui qui la représente. Lorsque les limites sont modifiées, cela provoque un grand bouleversement. Je suis persuadé que les membres de la commission n'ont jamais envisagé ce fait.

N'importe quel mathématicien peut tracer des limites, s'il n'y a que les chiffres à considérer. C'est une chose dont il faudra tenir compte à l'avenir. Il faudra peut-être modifier la loi, mais les responsables devront inventer de nouveaux moyens d'assurer la représentation.

Un autre aspect du système qui cloche est le fait que les commissaires se préoccupent rarement des vœux et des désirs des gens. Ceux-ci aimeraient, j'en suis sûr, qu'on pense un peu plus à eux. Apparemment, on ne pense nullement aux desiderata des municipalités. Les comtés sont divisés de façon à incorporer la plus grande partie dans une circonscription et la petite partie, dans une autre. Ceci signifie que les préfets ou secrétaires de comtés ou de municipalités doivent communiquer avec deux, et parfois trois, députés fédéraux. C'est un ordre de choses qui crée non seulement un problème mais est loin d'assurer la coordination des efforts.

En établissant les limites, d'une circonscription, nous comptons trop sur les statisticiens et les mathématiciens. Nous ne tenons pas compte de nos rivières. S'il n'y a pas de ponts dans le voisinage, les gens sont séparés. Il faudra désormais songer à ces facteurs. Je demeure à peu près au centre de ma circonscription. Soixante-cinq milles me séparent d'une extrémité de ma circonscription et 45 milles de l'autre, ce qui m'occasionne beaucoup de déplacements. Les rivières isolent les gens. Ceux-ci se rendent dans certains secteurs, non seulement pour affaires mais pour des visites. On en tient rarement compte.

Le téléphone pose beaucoup de problèmes quand il faut passer par plusieurs centraux pour communiquer avec ses mandants. Le représentant d'une région urbaine peut peut-être communiquer avec tous ses gens par un seul central. Par contre, le représentant d'une circonscription rurale peut avoir à passer par 19 ou 20 centraux. C'est un grand problème. Lorsque le gouvernement choisira des membres de commission à l'avenir, il devrait les charger de considérer tous ces aspects en établissant les nouvelles limites de circonscriptions futures.

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, je remarque qu'il est presque 6 heures mais peut-être pourrais-je dire quelques mots au sujet de ce qu'a proposé la Commission de délimitation des circonscriptions électorales de l'Alberta.

Je dois dire, au départ, qu'elle s'est acquittée de sa tâche d'une façon tout à fait maladroite et inappropriée. Le travail accompli en 1966 ou 1967 ne valait guère mieux. La Chambre n'a pas à s'enorgueillir de la mesure créant ces commissions. Autant que je puisse en juger, le remanie-

[M. Towers.]

ment antérieur fait par les députés était de beaucoup supérieur et durable. Si les modifications mineures jugées nécessaires en 1966 avaient été faites, nous aurions eu de bien meilleurs résultats cette fois-ci. Mais parce tout a été bousillé en 1966, que les règles de base sont encore les mêmes, nous nous retrouvons encore avec un gâchis.

Je remarque qu'il est 6 heures. Peut-être aurai-je l'occasion de poursuivre mes observations plus tard.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La reprise de l'étude des oppositions au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Alberta (1973) est reportée. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Ovide Laflamme (Montmorency): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime pour revenir aux motions, afin de déposer le rapport du comité permanent des privilèges et des élections.

M. l'Orateur: Y consent-on?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

M. Ovide Laflamme (Montmorency): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le 1^{er} rapport du comité permanent des privilèges et élections.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

BILL RELATIF AUX DÉPENSES D'ÉLECTION

MESURE PORTANT SUR LES VERSEMENTS AUX CANDIDATS ET LE REMBOURSEMENT AUX PARTIS ENREGISTRÉS DE CERTAINES HEURES D'ÉMISSION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-203, tendant à modifier la loi électorale du Canada, la loi sur la radiodiffusion et la loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et des élections.